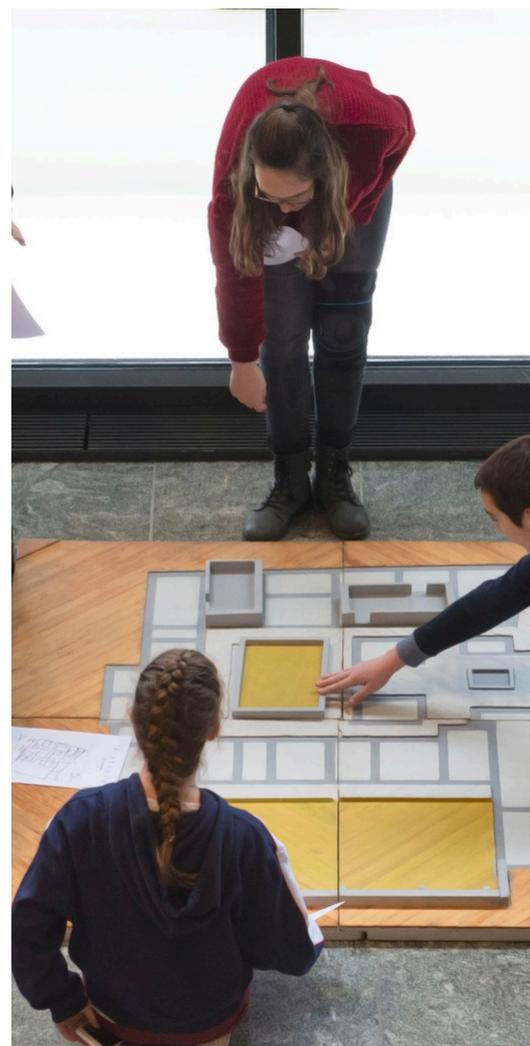




PREVENTING ILLICIT TRAFFICKING OF  
CULTURAL HERITAGE:  
EDUCATIONAL RESOURCES

ERASMUS+ 2021-2024

# RECOMMENDATIONS aux décideurs politiques



Funded by  
the European Union

[www.pitcher-project.eu](http://www.pitcher-project.eu)

## AUTEURS

Marine Chanteperdrix (ENSP)  
Agathe Le Riche-Maugis (Bibracte)

## CONTRIBUTEURS

Nicolas Angles (Collège Hubert Reeves – Epinac, et Bibracte), Marta Alsina (INS La Bisbal), Corinne Chartrelle (ENSP), Laura Gil Melcon (IES Albalat), Jean-Pierre Girard (Museomix), Marie Husson (Lycée Franco-Hellénique Eugène Delacroix), Maria Teresa Natale (Michael Culture Association), Laurent Salvador (Lycée Gustave Courbet, Belfort, and musée de Montbéliard), Maria Gabriella Scuderi (I.C. Ennio Quirino Visconti), Pier Giacomo Sola (Michael Culture Association)

## VERSION

Version française, septembre 2024

## IMAGES

Pexels, PITCHER project, Bibracte, Antoine Maillier

## COPYRIGHT

Ce matériel peut être utilisé conformément à :  
Creative Commons Non-Commercial Share Alike license



## AVERTISSEMENT



Le projet PITCHER a été financé avec le soutien de l'Union européenne et de l'Agence nationale française pour le programme Erasmus+ (accord de subvention 2021-1-FR01-KA220-SCH-000032674). Cette publication n'engage que ses auteurs, et l'Union européenne ainsi que l'Agence nationale française pour le programme Erasmus+ ne peuvent être tenues pour responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce document.

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Le pillage des sites archéologiques et le trafic illicite des biens culturels : chiffres et enjeux</b>	<b>4</b>
---	----------

---

<b>Le projet PITCHER</b>	<b>5</b>
--------------------------	----------

---

<b>Avant propos</b>	<b>6</b>
Recommandations du projet NETCHER	6

---

<b>Recommandations</b>	<b>7</b>
<b>Renforcer l'enseignement de la préservation du patrimoine, de la lutte contre le pillage des sites archéologiques et le trafic illicite des biens culturels</b>	<b>7</b>
<i>Former les enseignants</i>	7
<i>Intégrer ces enjeux dans les programmes scolaires</i>	8
<i>Intégrer ces enjeux dans les formations professionnelles et universitaires en lien avec le patrimoine</i>	8
<i>Encourager la collaboration, aux échelles nationales et européennes, entre les institutions éducatives et les acteurs du patrimoine culturel</i>	9
<b>Renforcer la sensibilisation de tous aux enjeux du pillage archéologique et du trafic illicite des biens culturels</b>	<b>10</b>
<i>Sensibiliser les nouvelles générations en dehors du cadre scolaire</i>	10
<i>Mobiliser le milieu éducatif et les nouvelles générations pour sensibiliser les communautés locales</i>	10
<b>Moderniser la réglementation pour mieux protéger les jeunes générations et le patrimoine</b>	<b>11</b>

---

<b><u>Annexe : proposition d'intégration des enjeux de la lutte contre le pillage des sites archéologiques et le trafic illicite des biens culturels dans les programmes scolaires français.</u></b>	<b>12</b>
--	-----------



## Le pillage des sites archéologiques et le trafic illicite des biens culturels : chiffres et enjeux

**Le pillage des sites archéologiques s'est développé ces trente dernières années sur le territoire européen, jusqu'à atteindre, en France, le chiffre astronomique de plusieurs millions d'objets chaque année. Ce pillage et le trafic illicite des biens culturels ont de lourdes conséquences sur notre compréhension du passé, sur notre sécurité et sur le potentiel de développement de nombreux pays.**

Dans ces derniers, les nouvelles générations sont particulièrement victimes de ces fléaux : l'importance du pillage restreint leur accès au patrimoine ce qui induit une faible identification à leur histoire. Dans nombre de pays occidentaux, a contrario, ces nouvelles générations sont devenues des acteurs du pillage archéologique avec l'usage de détecteurs de métaux conçus spécialement pour les enfants, phénomène qui se développe fortement depuis les années 1990.



# Le projet PITCHER

Financé par le programme européen Erasmus+ de 2021 à 2024, PITCHER (Preventing Illicit Trafficking of Cultural Heritage: Educational Resources), s'appuie sur les recommandations finales du projet européen NETCHER (H2020 - 2019-2021) coordonné par le CNRS, qui a mis en place un solide réseau transsectoriel ainsi que des recommandations pour renforcer la lutte contre le pillage des sites archéologiques et le trafic illicite de biens culturels. L'un des volets de ces recommandations était la nécessité de sensibiliser et de guider les communautés éducatives sur ces enjeux.

L'idée du projet PITCHER provient de l'ENSP (Centre de recherche de l'École Nationale Supérieure de la Police) et de l'association Michael Culture (MCA) - membres du consortium NETCHER - et rassemble BIBRACTE, acteur majeur de l'archéologie, MUSEOMIX, une référence en médiation pour les musées, ainsi que des établissements scolaires de France, de Grèce, d'Italie et d'Espagne.

L'objectif principal de PITCHER visait à développer des Ressources Éducatives Libres (REL) afin de renforcer la capacité des professionnels de l'éducation à préparer de nouvelles expériences d'apprentissage pour soutenir la lutte contre le pillage archéologique et le trafic illicite de biens culturels. Ces REL ainsi que "le guide de l'enseignant et du médiateur culturel" offrent des moyens inédits pour aborder ce sujet et partager efficacement avec les jeunes générations futures garantes de la préservation du patrimoine.

Le projet propose enfin un ensemble de recommandations politiques, présenté dans ce document, à l'intention des décideurs politiques dans les domaines de l'éducation et de la culture.

Pour plus d'informations sur le projet, veuillez visiter notre site web :

[www.pitcher-project.eu](http://www.pitcher-project.eu)





## Avant-propos

L'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP) a rédigé ces recommandations à partir des contributions de l'ensemble des partenaires du projet, chacun représentant les différents secteurs professionnels impliqués (enseignement, culture, archéologie, musée) et ayant une expertise forte dans l'éducation formelle ou informelle.

Elles s'adressent aux responsables politiques et aux autorités publiques aux échelles européenne et nationale, ainsi que plus localement aux responsables d'établissements scolaires et culturels.

Ce document présente des décisions politiques souhaitables et des actions à mettre en œuvre afin de démultiplier les résultats du projet et ainsi lutter de façon plus efficace contre le pillage des sites archéologiques et le trafic illicite des biens culturels. Ces recommandations concrètes visent à :

- **Renforcer l'enseignement** de la préservation du patrimoine, de la lutte contre le pillage des sites archéologiques et le trafic illicite des biens culturels.
- **Renforcer la sensibilisation** de tous à ces enjeux en s'appuyant sur les nouvelles générations.
- **Moderniser la réglementation** pour mieux protéger les jeunes générations et le patrimoine.

## Recommandations du projet NETCHER

Avant de présenter les recommandations proposées par le projet PITCHER, il est important de faire un pas en arrière en rappelant les recommandations issues du précédent projet NETCHER. Elles sont entièrement disponibles sur le site internet du projet PITCHER ou en suivant ce lien :

<https://cordis.europa.eu/project/id/822585/results>





# Recommandations

## Renforcer l'enseignement de la préservation du patrimoine, de la lutte contre le pillage des sites archéologiques et le trafic illicite des biens culturels

### Former les enseignants

#### Objectifs attendus :

Une meilleure compréhension, par les enseignants, des enjeux de la préservation du patrimoine, de la lutte contre le pillage des sites archéologiques et contre le trafic illicite des biens culturels garantira une plus grande sensibilisation du jeune public à travers l'apport de connaissances précises et actualisées. Les enseignants pourront ainsi plus facilement répondre aux questions des élèves concernant par exemple l'usage des détecteurs de métaux, la propriété des découvertes archéologiques ou encore la prise en charge d'objets apportés en classe pour expertise.

#### Comment ?

Intégrer l'enseignement des enjeux de la lutte contre le pillage archéologique et le trafic illicite des biens culturels, ainsi que la réglementation sur l'usage des détecteurs de métaux et la propriété des découvertes archéologiques, dans la formation initiale et continue des enseignants, en s'appuyant en particulier sur les productions du projet PITCHER ("[Le guide de l'enseignant et du médiateur culturel](#)" et [Ressources Éducatives Libres](#)).

Développer des supports de formation interactifs et numériques sur ces sujets sous forme de MOOC par exemple.

Adopter, pour les formations en présentiel, les bonnes pratiques identifiées lors des formations organisées dans le cadre du projet PITCHER :

- Une localisation dans un musée, présentant ce sujet dans ses collections permanentes ou une exposition temporaire, qui permet aux stagiaires de l'aborder de façon concrète et aux organisateurs de bénéficier de l'expertise de leurs partenaires.
- Le format de la table ronde, efficace pour aborder la complexité du sujet, mais nécessitant d'être cadré afin de laisser la place aux questions des stagiaires.
- Des conférences ciblées, pertinentes pour présenter des sujets clefs au regard des programmes scolaires.

- Des partages d'expérience diversifiés et des études de cas permettant aux stagiaires de s'inspirer avec profit d'actions éducatives et/ou de production d'outils pédagogiques.
- Une conférence sur un sujet décalé, comme la place du pillage d'artefacts antiques dans les jeux vidéo ou le trafic illicite d'espèces menacées, afin d'apporter des pistes intéressantes aux stagiaires pour entamer le débat avec les élèves à partir d'exemples proches de leurs univers.

Encourager la recherche académique sur l'enseignement de ces sujets et les différentes approches pédagogiques pour les enseigner de manière efficace.

## Intégrer ces enjeux dans les programmes scolaires

### Objectif attendu :

Former une génération informée et engagée dans la protection du patrimoine, la lutte contre le pillage des sites archéologiques et le trafic illicite des biens culturels.



### Comment ?

Intégrer dans les programmes des sujets clefs relatifs aux enjeux de la lutte contre le pillage des sites archéologiques et le trafic illicite des biens culturels (perte d'informations lorsqu'un objet pillé est séparé de son contexte archéologique, soustraction au patrimoine commun des œuvres pillées et volées, financement du terrorisme, lois nationales et internationales en vigueur et sanctions encourues...) de façon systématique tout au long de la scolarité des élèves (Annexe : propositions d'intégration aux programmes scolaires français).

Intégrer les Ressources Éducatives Libres PITCHER (REL), ou tout au moins certaines d'entre elles, dans les ressources scolaires officielles des différents pays européens.

Intégrer dans les manuels scolaires des exemples illustrés d'objets pillés et d'œuvres volées permettant de présenter les différents aspects de cette problématique (conséquences du pillage archéologique et du vol d'œuvres d'art, pourquoi ces actes ainsi que le trafic illicite de ces biens culturels sont interdits, acteurs et réseaux du trafic illicite, lutte contre ce trafic, recherche de provenance et traçabilité, retour éventuel des objets disparus).

Encourager les enseignants à aborder ces sujets dans des approches interdisciplinaires, du fait de la diversité des enseignements permettant de s'en saisir (histoire, langues anciennes histoire de l'art, arts plastique, éducation à la citoyenneté et aux médias, géographie, littérature, langues vivantes, économie et sciences politiques, sciences de la vie et de la terre...)

Intégrer la thématique des biens culturels dans les compétences et champ d'action des personnels appartenant au corps d'inspection de l'éducation des différents pays européens.

## Intégrer ces enjeux dans les formations professionnelles et universitaires en lien avec le patrimoine

### Objectifs attendus :

Former les futurs professionnels à la protection du patrimoine et leur faire prendre conscience des dommages causés par le pillage des sites archéologiques et le trafic illicite des biens culturels. Leur enseigner les bonnes pratiques qu'ils devront mettre en œuvre en matière de découvertes archéologiques, de protection des sites archéologiques et des collections, de vente ou acquisition de biens culturels afin de respecter les législations en vigueur aux échelles nationales et internationales. Sensibiliser également les forces de l'ordre à ces sujets, au-delà des offices spécialisés en la matière.

## Comment ?

Intégrer un enseignement sur la législation en matière de découvertes archéologiques fortuites et sur l'importance de préserver ce patrimoine dans les formations professionnelles des métiers des travaux publics, du bâtiment et de l'agriculture.

Systématiser l'enseignement des dispositifs de protection du patrimoine à l'échelle nationale et internationale, intégrant la question du pillage des sites archéologiques et/ou du trafic illicite des biens culturels, dans les formations de niveau Licence et Master à destination des futurs professionnels de l'archéologie, des musées, du marché de l'art et de la médiation culturelle. Faire intervenir dans la mesure du possible des représentants des forces de police pour appuyer ces formations. Dans les formations à la médiation culturelle, cet enseignement pourra utilement être complété par des interventions de professionnels de l'éducation sur la façon d'aborder ces sujets auprès du jeune public, en s'appuyant en particulier sur les productions du projet PITCHER.

Compléter de façon systématique cet enseignement théorique par la participation des étudiants à des journées d'étude et/ou des stages auprès de professionnels de ces sujets.

Proposer dans la formation initiale ou continue des élèves des forces de police, un module de sensibilisation à ces enjeux faisant intervenir les offices responsables de ces sujets.

## Encourager la collaboration, aux échelles nationales et européennes, entre les institutions éducatives et les acteurs du patrimoine culturel

### Objectifs attendus :

Enrichir les programmes éducatifs et de formation par des visites, conférences et projets pratiques. Travailler ensemble sur les ressources PITCHER et s'enrichir des différences culturelles de chacun.

## Comment ?

Promouvoir les approches innovantes d'apprentissage en favorisant les partenariats entre, d'une part, les établissements scolaires et les universités, et, d'autre part, les acteurs de la protection du patrimoine (musées, sites archéologiques, forces de police et autres organisations). Les visites de chantiers archéologiques permettent par exemple de comprendre comment le patrimoine émerge (du sol), directement par le biais de fouilles ou indirectement par le biais de prospections non invasives.

Promouvoir et développer des partenariats transnationaux entre les établissements scolaires, universités, autres institutions éducatives et culturelles à travers l'Europe pour travailler ensemble sur ces sujets. Faire appel aux établissements scolaires partenaires du projet PITCHER pour initier ces partenariats (Lycée franco-hellénique Eugène Delacroix en Grèce, INS La Bisbal et IES Albalat en Espagne, Istituto Comprensivo Ennio Quirino Visconti en Italie).

# Renforcer la sensibilisation de tous aux enjeux du pillage archéologique et du trafic illicite des biens culturels

## Sensibiliser les nouvelles générations en dehors du cadre scolaire

### Objectif attendu :

S'adresser aux nouvelles générations dans le cadre de leurs activités extra-scolaires et, en particulier, atteindre ceux qui ne sont plus scolarisés.

### Comment ?

- Inciter chaque musée et site archéologique à présenter un panneau d'exposition sur le problème du pillage des sites archéologiques ou du trafic illicite des biens culturels, avec en particulier des contenus spécifiques pour le jeune public. Y associer des exemples concrets relatifs au site archéologique ou aux collections du musée.
- Sur le modèle de l'événement international "MUSEOMIX", encourager tout événement qui permettra au jeune public d'être mis en situation de réfléchir et d'agir par lui-même pour imaginer comment représenter le patrimoine commun d'une société.
- Inciter les institutions culturelles à mener des actions hors les murs sur ces sujets, en particulier auprès des centres sociaux, hôpitaux, prisons... En s'appuyant en particulier sur les Ressources Éducatives Libre PITCHER qui ont la forme de jeu.
- Développer des collaborations entre les institutions culturelles, le secteur socio-éducatif et les associations de jeunesse pour mettre en œuvre des actions participatives de protection du patrimoine et d'identification des signaux faibles de pillage des sites archéologiques et de trafic illicite des biens culturels.
- Lancer des campagnes de sensibilisation de grande ampleur aux échelles nationales et européennes sur ces enjeux, et notamment sur le pillage des sites archéologiques (affichage permanent dans les lieux publics type aéroport - gare - musées). Pour toucher plus directement les jeunes, favoriser leurs canaux de communication tels qu'Instagram, Tik Tok, Youtube et ses influenceurs.

## Mobiliser le milieu éducatif et les nouvelles générations pour sensibiliser les communautés locales

### Objectif attendu :

Une population informée par sa jeune génération est plus susceptible de soutenir les efforts de protection du patrimoine aux échelles nationales et locales.

### Comment ?

- Proposer le thème de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels pour une prochaine édition des "Journées européennes du patrimoine". Inciter les institutions culturelles à proposer des animations sur ce sujet à destination des établissements scolaires le vendredi et inciter ces deux acteurs à mettre en œuvre de projets éducatifs en amont, dont les restitutions pourraient être présentées le week-end au grand public, sur le modèle du dispositif français "La classe l'œuvre pour "La Nuit européenne des musées" (voir la REL PITCHER Vade-mecum Projet éducatif).

□ Faire de même avec le thème du pillage des sites archéologiques pour une prochaine édition des “Journées européennes de l’archéologie”.

□ Faire du 14 novembre, “Journée internationale de lutte contre le trafic illicite des biens culturels” (UNESCO), un événement européen sur le même modèle que les “Journées européennes du patrimoine”, “Nuit européenne des musées”, “Journées européennes de l’archéologie”... c’est à dire sur plusieurs jours consécutifs, dont un spécifique pour le public scolaire, avec un programme d’animations renseigné par les structures culturelles et diffusé aux échelles nationales et européenne, accompagné d’une campagne de communication forte.

## Moderniser la réglementation pour mieux protéger les jeunes générations et le patrimoine

### Objectifs attendus :

Protéger les jeunes générations des risques sanitaires et pyrotechniques liés à l’usage des détecteurs de métaux, et leur éviter d’être auteurs d’infractions. Les responsabiliser et les inciter à jouer un rôle actif dans la lutte contre le pillage archéologique et le trafic illicite des biens culturels tout en leur offrant un cadre sécurisé et un soutien approprié.



### Comment ?

□ A minima et à court terme, interdire la vente de détecteurs de métaux conçus comme des jouets pour enfants, ainsi que la vente de tous détecteurs de métaux aux mineurs, tout en sachant que l’interdiction totale de la vente libre des détecteurs de métaux serait la seule façon réellement efficace d’endiguer le pillage des sites archéologiques.

□ Créer un statut de lanceur d’alerte spécifique à la protection du patrimoine pour les mineurs de 14 à 18 ans, qui inclurait :

- Un cadre juridique spécifique avec une protection légale adaptée aux mineurs et une responsabilité réduite en cas d’erreur de bonne foi dans leur signalement.
- Un mécanisme de signalement sécurisé et adapté.
- Un accompagnement par des adultes référents pour les guider dans leurs démarches.
- Des formes de reconnaissances et de valorisation.

## Annexe :

# Proposition d'intégration des enjeux de la lutte contre le pillage des sites archéologiques et le trafic illicite des biens culturels dans les programmes scolaires français

### Cycle 3 - CM1-CM2

#### Histoire

*"Et avant la France ? Quelles traces d'une occupation ancienne" : le pillage des sites archéologiques fait disparaître une partie de ces traces.*

OU

#### Histoire des Arts

*"Être sensible à la vulnérabilité du patrimoine" : le pillage des sites archéologiques et les vols d'œuvres d'arts entraînent souvent une moins bonne conservation voire une détérioration de ces objets.*

### Cycle 3 - 6e

#### Histoire des Arts

*"Se repérer dans un musée, un site patrimonial. Être sensible à la vulnérabilité du patrimoine" : le pillage des sites archéologiques et les vols d'œuvres d'arts entraînent souvent une moins bonne conservation voire une détérioration de ces objets.*

OU

#### Enseignement moral et civique

*"Comprendre le sens de l'intérêt général" : l'exemple du pillage des sites archéologiques.*

### Cycle 4 - 5e

#### Histoire des Arts

*"Arts et société de l'Antiquité au Moyen-Âge" : exemple du pillage des sites archéologiques qui réduit notre connaissance du passé en soustrayant des œuvres au patrimoine commun et en détruisant les contextes archéologiques porteurs d'informations.*

OU

#### Géographie

*"Les inégalités de développement" : inégale répartition des richesses et organisation du marché illégal des biens culturels.*

### Cycle 4 - 4e

#### Histoire

*Tout le programme centré sur les XVIIIe et XIXe siècles : accaparement des biens culturels dans les territoires conquis puis colonisés.*

OU

#### Langues et Culture de l'Antiquité

*"Monde Méditerranéen (Rome, Grèce, Gaule : influence et échanges)" : exemples du pillage des sites archéologiques liés à l'intérêt porté aux objets métalliques, notamment les pièces de monnaie.*

## Cycle 4 - 3e

### Histoire

*“l’Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945)” : question du pillage de guerre et des spoliations nazies dont une partie des œuvres concernées continue à alimenter le marché noir.*

OU

### Histoire

*“Enjeux et conflits dans le monde depuis 1989” : le patrimoine comme symbole de l’identité d’une nation, sa destruction et son pillage lors des conflits contemporains.*

## Cycle 5 - Seconde

### Histoire

*“Le monde méditerranéen : empreintes de l’Antiquité et du Moyen Âge” : travail sur les sources historiques, la spécificité et la fragilité des traces archéologiques qui sont détruites par le pillage.*

OU

### Enseignement moral et civique

*“État de droit et ordre public” : les limites imposées par la loi à certaines libertés, comme utiliser un détecteur de métaux, ou au droit à la propriété privée des découvertes archéologiques(Loi LCAP 2016).*

## Cycle 5 - Première

### Spécialité Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques

*“Étudier les divisions politiques du monde : les frontières” : la notion de frontières dans l’Empire Romain (limes) et de la conservation du patrimoine.*

OU

### Géographie

*“Une diversification des espaces et des acteurs de la production” : analyser les flux du trafic illicite des biens culturels pour en comprendre les causes et les conséquences.*

## Cycle 5 - Terminale

### Spécialité Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques

*“Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques” : Insister plus encore dans la formulation des programmes sur les problématiques liées au pillage des sites archéologiques dans la cadre de l’intitulé “Protéger le patrimoine” et faire apparaître plus clairement les enjeux autour des “antiquités de sang” en proposant une étude de cas-jalons spécifiques.*

OU

### Géographie

*“Dynamiques territoriales, coopérations et tensions dans la mondialisation” : exemple de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels au niveau international (Interpol, ICOM...).*



[www.pitcher-project.eu](http://www.pitcher-project.eu)

 #PITCHERProject  [contact@pitcher-project.eu](mailto:contact@pitcher-project.eu)

BIBRACTE



Funded by  
the European Union

Le projet PITCHER a été financé avec le soutien de l'Union européenne et de l'Agence nationale française pour le programme Erasmus+ (accord de subvention 2021-1-FR01-KA220-SCH-000032674). Cette publication n'engage que ses auteurs, et l'Union européenne ainsi que l'Agence nationale française pour le programme Erasmus+ ne peuvent être tenues pour responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce document.